

L'Ouvrier Diamantaire

Par l'Union, les Proletaires libéreront le Travail de toute exploitation.

Bulletin de l'Union Nationale des Syndicats Ouvriers Diamantaires Français
(Section de l'Alliance Universelle des Ouvriers Diamantaires)

Les Travailleurs veulent une vie familiale et une vie collective digne de leur rôle social.

ABONNEMENTS

France. — Un an 10 fr.
Autres pays. — Un an. 15 fr.

Rédacteur

René DALLOZ
TÉLÉPHONE 74

Bureaux

MAISON DU PEUPLE
SAINT-CLAUDE (Jura)

Tous les Ouvriers Diamantaires syndiqués ayant des choses sérieuses et intéressantes à dire doivent collaborer à ce Bulletin. Pour être insérée, la copie doit parvenir le 20 de chaque mois à la rédaction.

L'Ouvrier Diamantaire

A ses Abonnés,

A ses Lecteurs,

A ses Amis.

Et maintenant?

Le sort en est jeté ! On vient de procéder, encore une fois, à la création d'une base, grâce à laquelle il doit rester possible de contrôler efficacement le marché des bruts. Il s'agit d'un contrôle englobant la production intégrale du brut, en la faisant passer par une seule main. Pratiquement parlé, cela veut dire que la quantité de diamants bruts offerte en vente sera fixée en raison directe des quantités que le marché pourra absorber, et que les prix des matières premières sont égaux pour tous les intéressés.

Le négocié local, se basant sur une réglementation saine, pourra se développer alors autour du grand négocié, se pratiquant à Londres.

Chaque fois qu'une réglementation pareille avait le dessus dans le monde diamantaire, tous les intéressés en ont cueilli les fruits : les hommes d'affaires et les ouvriers gagnaient bien leur vie et pour les pays producteurs, aussi bien pour ceux qui produisaient le brut, que pour ceux qui délivraient le taillé, c'était une source certaine leur garantissant des recettes de première importance. Le diamant, ces jours derniers, fait des meilleurs prix. Et l'on assiste, encore une fois, à un même spectacle : la demande augmente et le travail reprend au fur et à mesure que la hausse dans le diamant s'accentue.

Il y a deux mois, le diamant avait atteint son niveau le plus bas.... le chômage était à son maximum. En Belgique, il y avait encore quelque deux mille ouvriers au travail (10 %); la plupart de ceux-ci touchaient des salaires dérisoires. Ces prix bas ne provoquaient pas la demande, bien au contraire.

A présent, le prix du diamant a augmenté de 20 à 40 %. Les salaires viennent d'accuser une augmentation de 10 à 50 %. Le nombre d'ouvriers au travail a triplé en Belgique ; dans les autres centres aussi le travail reprend

sensiblement. Maintenant et maint commissionnaire qui perdaient énormément d'argent, ou qui, dans tous les cas, ne parvenaient plus à en gagner, voient affluer cet argent de nouveau, ce qui fait qu'ils peuvent en dépenser.

Voilà pour ce qui concerne les intérêts des particuliers, des négociants ou des associations.

Pour les gouvernements intéressés cela signifie qu'un nombre assez considérable de gens, (pour la Belgique environ cinq mille) qui devaient faire appel aux allocations sociales, ne doivent plus être secourus par les organismes publics. Ils rentreront dans la catégorie des contribuables qui savent payer. Les caisses gouvernementale, provinciale et communale éprouveront un soulagement, et ces gens ne pèsent plus sur les budgets.

L'argent, rentrant dans notre pays — comme contre valeur — et dans tous les autres pays d'ailleurs où le trafic des bruts ou du taillé prend une place dans l'économie, afflue en plus forte raison : ce qui a son influence sur notre balance commerciale.

Ces milliers de gens, au lieu d'être secourus par les caisses publiques, disposent de nouveau d'un pouvoir d'achat personnellement acquis et assez important. Non seulement, ils alimentent les caisses publiques, mais ils soutiennent aussi les producteurs de toutes sortes de marchandises de première nécessité, ce qui provoque en très forte raison, la reprise générale des affaires.

**

Voilà ce qui se passe à ce moment. La conclusion se montre d'elle-même.

La leçon, que les faits nous viennent de donner est claire et nette : des diamants peu coûteux n'exercent aucun attrait sur le monde, cet attrait ne fait que diminuer aussi longtemps que le prix des diamants baisse. Si les prix augmentent et si une politique de stabilisation est suivie, la demande au marché en subit immédiatement l'influence.

Une autre leçon encore qui se joint étroitement à la précédente, se formule ainsi : tous ceux qui provoquent la chute des prix du diamant, tout comme tout ceux qui aiment à réduire les salaires et les bénéfices, ne s'opposent non seulement à l'intérêt général de l'industrie diamantaire dans son ensemble mais ils s'attaquent aussi aux moyens d'existence des négociants et des ouvriers intéressés ; et, en particulier, ils portent préjudice aux intérêts des pays qui produisent le diamant brut et la pierre taillée.

Dans tout pays civilisé la loi ordonne (et c'est par conséquent aussi le cas pour la Belgique) de garantir à tout individu la li-

berté de subvenir dans ses besoins ; but qu'il peut poursuivre avec tous les moyens disponibles... du moment, qu'ils ne nuisent à aucun intérêt public. Tous ceux donc qui font diminuer les prix du diamant, les salaires, les bénéfices et les revenus des ouvriers, des hommes d'affaires et des gouvernements s'opposent à l'esprit de la loi et à sa lettre, puisqu'ils portent préjudice aux intérêts communs.

Cette argumentation résiste à toutes les attaques et l'on ne doit pas être fort malin, pour en comprendre la portée.

**

Tout ceux qui font baisser les prix du diamant, ou les salaires ou les bénéfices des diamantaires de tout genre, et qui portent atteinte aux revenus des pays nuisent à l'intérêt général.

Et tous les motifs qu'ils aiment à sortir, et par lesquels ils tâchent de se disculper ne parviennent pas à neutraliser ce fait, ils nuisent aux intérêts communs.

Et tous ceux qui veulent défendre les intérêts de notre pays et de notre industrie doivent combattre ces gens-là et leurs méthodes.

Ils doivent combattre en premier lieu l'ennemi le plus néfaste et le plus dangereux : la « Schmutzindustrie » industrie à domicile, et cela d'autant plus parce que, pour tous les torts qu'elle nous fait, elle ne nous offre aucun avantage.

Une seule catégorie de gens seulement profite de cette « Schmutzindustrie ». Les gens qui l'exploitent en vendant leur brut en détail (à des taux usuraires) à de petits patrons. La concurrence avec les collègues de bonne foi leur est rendue facile, parce que les salaires payés dans cette industrie sont terriblement bas et parce que la durée réglementaire du travail n'y est pas observée. Mais les petits patrons eux-mêmes ne deviendront pas riches, parce qu'ils ont à payer aux commissionnaires des profits usuraires. En dehors de ceux-ci, il nous reste encore à mentionner les quelques personnages lugubres, qui courent la campagne en prétextant qu'ils vendent du boort aux ouvriers travaillant à domicile. A vrai dire, ils sont les bubons affreux sortis du commerce libre.

D'une part, il y a donc ces quelques dizaines de tripoteurs gagnant leur vie en employant des méthodes un peu trop mures ; d'autre part, il y a cette grande masse d'honnêtes gens qui souffrent sous les agissements des premiers.

Il y a d'abord les ouvriers appartenant à cette « Schmutzindustrie ». Ils sont plumés de par les prix usuraires qu'ils doivent payer

pour les matières premières. La pilule est servie dorée. Ne leur promet-on pas qu'ils « deviendront de grands fabricants » ?

Puis il y a les ouvriers travaillant à façon et qui touchent bien moins que les ouvriers employés dans l'industrie concentrée des centres. Par l'application de leurs tarifs — supplanteurs ces ouvriers — afin de gagner encore quelque chose, sont contraints de faire marcher leur femme et leurs enfants, de trimer nuit et jour, aussi bien pendant les dimanches que pendant les jours ouvrables, et cela dans des conditions d'hygiène parfois répugnantes.

Alors il y a les hommes d'affaires et les ouvriers, auxquels on livre une concurrence malhonnête, gavant le salaire, oui, amenant parfois le chômage complet.

L'industrie en général, elle aussi, souffre de ces agissements — je l'ai démontré au début de cet article — la confiance dans la stabilité des prix étant ébranlée chez les acheteurs. Ajoutez-y encore cette que Schmutzindustrie nous fournit une masse d'ouvriers non-qualifiés dont l'industrie ne sait que faire.

Et enfin il y a aussi l'Etat même qui doit payer les pots cassés : la chute des salaires et la diminution des bénéfices, réduisant automatiquement le montant des espèces importées comme contre-valeur, en échange du produit fini, qui nous quitte. Le pouvoir d'achat des négociants et des ouvriers se réduit, et les prestations fiscales accusent, elle aussi, des diminutions.

**

Et ce n'est pas encore tout !

La religion nous apprend — en général — que tout crime se châtie.

On finirait par lui donner raison si l'on contemple, ces jours derniers, les beaux fruits que les charmants « parains » de la « Schmutzindustrie » belge ont cultivé.... en Allemagne.

Les tombeurs de notre industrie ne se sont point bornés à appliquer leurs méthodes ignobles sur les ouvriers belges. Du moment qu'il leur fut clair que l'Allemagne cachait des affamés encore plus malheureux que ceux de la Campine, vite ils ont déversé leur fiole de patriotisme sur ses pauvres hères, car il faut savoir que cette « Schmutzindustrie » allemande est nourrie par des patriotes belges et hollandais au moyen de diamants belges et sud-africains. Les faits crus et positifs se résument donc à ceci : d'abord la « Schmutzindustrie » belge a ruiné notre industrie diamantaire nationale, maintenant nous risquons de voir disparaître l'industrie belge tout entière de par l'influence de la « Schmutzindustrie » allemande.... nourrie pour la plus grande part, par des fabricants belges au moyen de diamants belges. Et ces mêmes fabricants belges se sont démenés comme des diables il y a quelques semaines encore, quand ils voulaient mettre la main sur les diamants du Congo en chantant leur hymne patriotique : « Les diamants belges à l'industrie belge ».

La question : « Qu'adviendra-t-il de notre industrie diamantaire belge » vient avec une force redoublée, tourmenter les esprits. Cette question en fait naître d'autres encore, et l'on se demande si la collaboration heureuse dans le domaine de la production des bruts qui a fait revivre l'espoir lors de la reprise tant attendue de notre industrie diamantaire, sera enfin suivie d'une réglementation solide de la production du taillé. Ou bien ce renouveau

apporterait-il au développement de la « Schmutzindustrie » en Allemagne la nourriture tant désirée, et serait-ce le commencement de la fin. Ce renouveau sonnerait-il le glas sur le crépuscule de l'industrie et du commerce diamantaires en Belgique et ailleurs ?

Ces questions se posent de façon urgente parce que l'expérience nous apprend que les Allemands savent organiser et exploiter systématiquement la chose sur laquelle ils ont mis la main. Les preuves sont déjà là pour nous en convaincre : 1^o La « Schmutzindustrie » ne cesse pas de se développer et 2^o Les ouvriers clandestins venant au métier reçoivent un enseignement bien plus approprié que dans la « Schmutzindustrie » belge. Aussi bien dans l'agglomération anversoise qu'à la campagne, les ouvriers formés clandestinement restent des ouvriers vraiment non qualifiés. Les exceptions sont plutôt rares. En Allemagne, cela n'est pas le cas. Là on s'applique à former des ouvriers bien qualifiés ; ils peuvent se mesurer avec les ouvriers d'Anvers, de Boom, de Bruxelles, etc...

Et voilà donc que la lutte de la « Schmutzindustrie » belge contre l'industrie centralisée belge a engendré un monstre allemand, menaçant de détruire, de façon décisive et incessamment, tout notre commerce et toute notre industrie diamantaire.

L'amélioration apportée à l'organisation de notre commerce, une amélioration heureuse, pleine de promesses, sous la forme de l'installation d'un contrôle sévère sur les quantités et les prix (contrôle à exécuter par le canal de Londres sur la production totale des matières premières) n'est en vérité qu'une amélioration partielle.

L'avenir de notre industrie diamantaire nationale, le bien-être des intéressés et de l'état, ne sauraient être considérés comme étant sains et saufs que du moment que des réglementations analogues compteraient aussi pour la production des diamants taillés. Il faut que la mise sous tutelle de la concurrence malhonnête dans le domaine des bruts soit suivie d'une mise à l'index impitoyable de la « Schmutzindustrie ».

De cette façon seulement, il sera possible de protéger l'industrie belge de bon aloi contre l'industrie belge de mauvaise foi. De cette façon seulement il restera possible de protéger l'industrie belge entière contre le développement effroyant de l'industrie clandestine allemande, qui ne manquera pas de surpasser la nôtre. De cette façon seulement il restera possible de sauver et le commerce et l'industrie de la ruine.

Le moment est à l'action. Il n'est pas encore trop tard ; il reste encore possible de rentrer tout dans la bonne voie en faisant un effort non pas insurmontable.

La réglementation mise sur pied par rapport à la production des bruts prouve qu'il y a des choses à réaliser !

D'ailleurs, la réglementation de la production du taillé sur les mêmes bases que celles comptant pour la réglementation de la production des bruts, ne portera préjudice à qui que ce soit, abstraction faite de ces quelques commissionnaires malhonnêtes vivant en Belgique et en Allemagne. Cette réglementation bien au contraire, révélera être une clé de voûte garantissant à tous les intéressés la bonne marche des affaires, et le pays lui-même y trouvera son bénéfice.

Les deux réglementations doivent reposer sur les mêmes bases : dosage du marché en

raison du pouvoir d'absorption ; fixation des prix, valant pour tous, sans exception.

Tout homme sensé fera la réflexion : oui, pourquoi cette tactique ne vaudrait-elle pas pour les deux réglementations, si elle est acceptée pour la première ? Les faits ne viennent-ils pas de prouver encore une fois de plus, que le marché de la vente accuse un recul, du moment que la valeur du diamant diminue, et que les demandes affluent immédiatement après la hausse des prix tant que l'industrie offre plus de travail à ses ouvriers ?

Et puis le diamant est un article de luxe en *optima forma*. Pour le pays et pour les intéressés, le produit fini lui-même n'est d'aucune importance. Seuls les salaires et les bénéfices réalisés par les ouvriers et les hommes d'affaires sont intéressants pour l'Etat, et il est d'une importance primordiale que ces chiffres soient aussi élevés que possible. Si, pour la valeur totale des diamants qui nous quittent, l'étranger nous paie de fortes sommes en contre-valeur, le pays y trouvera son profit. En introduisant une durée de travail égale pour tous, en imposant des salaires égaux, en éliminant la « Schmutzkonkurrenz » intérieure et allemande le nombre d'ouvriers occupés augmentera encore et leur sort s'améliorera aussi. Le Trésor y trouvera son profit, le chômage sera réduit à des proportions moins effrayantes.

On se le demande en toute justice : pourquoi accepter une réglementation pour le commerce des bruts et pourquoi rejeter l'application d'un contrôle analogue sur le marché du taillé ? Pourquoi avoir recours à des palliatifs, quand pour le salut de notre commerce et de notre industrie des mesures efficaces s'imposent ? D'autant plus que cette politique est aussi réalisable, que ces mesures peuvent être appliquées de façon aussi facile dans le premier que dans le dernier cas, et d'autant plus que la majorité écrasante, aussi bien parmi les hommes d'affaires que parmi les ouvriers, aspirent à l'introduction d'une telle réglementation.

L. VAN BERKELAER.

Valeurs Diamantifères et Marché des Diamants

A la fin novembre, les valeurs diamantifères se retrouvent à peu près au même niveau de leur cours qu'il y a deux mois.

La De Beers ordinaire vaut 389 le 24 novembre, contre 375 le 28 septembre, après être descendue à 336 le 3 octobre.

L'action préférence vaut 649, contre 571 au 28 septembre et 547 au 3 octobre.

La Jagersfontein à 95,50 le 28 septembre, baisse à 87 le 10 octobre pour remonter à 103,50 le 21 novembre.

La tenue des marchés reste bonne malgré qu'ils ont connu au cours de ces deux derniers mois, un peu moins d'activité que les mois précédents.

Les demandes de marchandises brutes ont été moins importantes et les prix on ressentie une légère tendance à fléchir.

Pour le taillé, la demande a porté sur tous les articles et les prix se maintiennent fort bien.

Ne jetez pas l'« Ouvrier Diamantaire ».
Faites-le lire aux non-syndiqués.

Aux Syndiqués de Saint-Claude

Malgré une amélioration marquée dans la situation de notre industrie, si une partie de nos camarades a repris le travail, bien malheureusement, une quantité très importante reste encore inoccupée.

Depuis que la crise subsiste, la presque totalité de nos camarades sont restés au sein de l'organisation, payant régulièrement leur cotisation mensuelle au *Rayon de Soleil*.

Parmi ceux-ci, de plus favorisés du sort, ont réussi à trouver un emploi quelconque dans différents corps de métier et sont restés aussi à l'organisation dans les mêmes conditions.

Pour les uns comme pour les autres, les différentes caisses du Syndicat, malgré l'insuffisance des cotisations qui rentrent, ont continué de fonctionner et ont alloué depuis que le chômage nous a surpris, une somme importante d'indemnités :

Du 1 ^{er} janvier 1930, début de la crise, au 30 juin 1932, la caisse du <i>Rayon de Soleil</i> a donné en secours à ses malades, la coquette somme de.....	101.632 fr.
La caisse de maladie-accidents.....	40.076 fr.
Le Sou du Soldat.....	2.132 fr.
La Caisse de chômage.....	158.185 fr.
Soit au total.....	302.025 fr.

Vous constatez, chers camarades, l'effort pécunier qu'a fait pour vous votre Syndicat.

Or, il n'est pas possible à l'organisation de soutenir longtemps encore le même effort. L'amélioration qui se manifeste dans notre métier paraît encore bien précaire et la situation incertaine. Des mesures de sauvegarde s'imposent. Actuellement que beaucoup de camarades gagnent ailleurs que sur le diamant un salaire raisonnable, notre Syndicat peut-il accorder à ceux-ci, pour la minimale somme de 1 franc les mêmes secours qu'aux syndiqués chômeurs qui ne gagnent absolument rien ?

Va-t-on donner aux camarades travaillant dans un autre métier et ne payant que la cotisation au *Rayon de Soleil* les mêmes avantages qu'à ceux qui paient la cotisation intégrale de 15 francs.

Il est bien compréhensible qu'il n'est pas possible de faire ainsi.

Le Conseil syndical a jugé qu'il était de son devoir de remédier à cette anomalie devant les difficultés présentes et à pris à cet effet les décisions suivantes :

Pour tous les camarades ayant quitté momentanément le diamant pour une autre industrie, il sera demandé une cotisation mensuelle de 6 francs, avec laquelle ils auront droit supplémentaire au *Rayon de Soleil*, à une indemnité de maladie de 1 fr. 50 par jour. Bien entendu, celui qui voudra s'acquitter entièrement de ses cotisations, conservera ses droits à toutes les différentes caisses de l'organisation.

Celui qui ne paiera que la cotisation de 1 franc, ne conservera ses droits qu'au *Rayon de Soleil*.

Nous avons bien à cœur, chers camarades, de nous trouver dans l'obligation de prendre de semblables décisions. Néanmoins, nous sommes persuadés que chacun comprendra la nécessité qui nous dicte de faire ainsi pour la bonne marche de l'organisation qui ne se trouvera nullement affaiblie effectivement.

René DALLOZ.

AUX TRÉSORIERS

Les organisations en retard de leurs cotisations, soit à l'Alliance, soit à l'Union Nationale ou au Rayon de Soleil, sont instamment priées de se mettre jour au plus tôt.

Pour l'année 1933, la cotisation à l'Alliance Universelle est de 1/2 florin, soit 1.28 par trimestre et par membre.

Nous rappelons que cette cotisation payable d'avance, est due pour tous les adhérents inscrits au début du trimestre.

Expédiez les fonds à notre compte de chèques postaux : *Dalloz René, c/c 333-19, Dijon*.

Dans les Centres

Saint-Claude et ses sections. — L'amélioration constatée en septembre s'est accentuée encore quelque peu depuis et l'on eu la satisfaction de voir un certain nombre d'ouvriers reprendre le travail.

Bien malheureusement, les demandes n'étant la plupart qu'en chatons, un bon nombre d'ouvriers se trouve encore réduit au chômage.

La Coopérative *Adamas* continue à travailler normalement.

La Coopérative *Le Diamant* qui occupait une cinquantaine de chatonniers à la fin septembre a reçu quelques grosses et à pu occuper la totalité de son personnel qui n'était pas en congé, à partir du 20 octobre.

Le personnel de la Maison Rey-Lançon, dont la moitié fait de la fantaisie, travaille normalement.

Au 17 octobre, la Maison Dalloz-Bénier-Favier rouvrait aussi ses usines pour une quinzaine d'ouvriers, de même qu'à l'Essard dix ouvriers reprenaient aussi le travail pour M. Millet. Cette usine s'est de nouveau fermée ces jours-ci.

A Foncine, la Maison Dalloz-Bénier-Favier occupe 5 ouvriers ainsi que 6 à domicile.

La Maison Juhan, qui ne fait pas travailler à St-Claude, a rouvert son usine du 24 octobre au 18 novembre pour une dizaine d'ouvriers.

Tous ces ouvriers appartiennent au Syndicat chrétien.

A Chassal, l'atelier de MM. Dalloz frères est rouvert depuis le 15 octobre et 5 ouvriers sont actuellement occupés.

Cette Maison occupe de même 6 ouvriers dans son usine de St-Germain-de-Joux.

A Vaux-les-St-Claude, une dizaine d'ouvriers ont repris le travail pour la Maison Rey-Lançon, de même que deux ou trois pour MM. Dalloz-Bénier-Favier.

Quelques petits patrons sont aussi au travail mais n'ont presque pas d'ouvriers.

Paris. — La situation n'a pas beaucoup changé sur les places de Paris. A part la Maison Asscher qui a rouvert ses portes pour une quinzaine d'ouvriers et apprentis, la totalité des ateliers reste obstinément fermée.

Thoiry. — La Coopérative a repris le travail de même que deux ouvriers sont occupés à la Maison Masson.

Lyon, Nemours, Felletin et Tanninges. — Dans ces divers centres la situation demeure sans aucun changement, le chômage y est toujours complet.

BELGIQUE

En Belgique, la situation s'est de beaucoup améliorée jusqu'au milieu d'octobre où l'on comptait de 8.000 à 8.500 ouvriers au travail dont 6.476 à l'A. D. B.

Depuis cette date, on commence à sentir une légère régression du nombre des ouvriers occupés qui diminue chaque semaine.

HOLLANDE

De même qu'en Belgique, la situation qui s'était sensiblement améliorée, semble moins optimiste actuellement.

Le nombre des ouvriers au travail de 1.364 au 22 octobre est en légère diminution ; 1.146 seulement sont occupés au 19 novembre.

ALLEMAGNE

En Allemagne, presque tous les ouvriers qui avaient quitté le métier sont revenus.

Hanau compte 575 ouvriers au travail dont 350 sont organisés.

Idar-Oberstein. Ce centre compte 1.371 meules occupées sur 1.467.

Palatinat Bavarais. 812 ouvriers au travail. A Erbach, 110 ouvriers, tous organisés.

Henri YSER

Une bien triste et inattendue nouvelle nous est parvenue, notre bon camarade Yser est mort après une vie de militant bien remplie.

C'est un vrai combattant de la vie syndicale qui disparaît.

Membre fondateur de notre caisse invalidité, toujours avec nous en toute circonstance, ses conseils réfléchis et sa clairvoyance nous étaient une aide appréciable pour mener à bien les revendications de notre organisation.

La crise dans notre métier a été pour une grande part la cause de sa fin.

Depuis de longs mois notre bon camarade cherchait un emploi, mais dans notre société inhumaine il était trop vieux pour trouver du travail.

La Chambre Syndicale salue le bon et courageux syndicaliste que fut Henri Yser et adresse à sa veuve et aux siens ses bien sincères condoléances.

Pierre LE BON.

L'Union Nationale des Syndicats Ouvriers Diamantaires Français prend part au deuil cruel qui frappe nos camarades de Paris et se joint à eux pour adresser à la famille de leur ami, ses condoléances émues.

NOTEZ BIEN

Notre nouveau compte de chèques postaux

333-19 Dijon

Imprimerie de la Maison du Peuple
Spécialité d'Imprimés commerciaux
et Administratifs

"RAYON DE SOLEIL"

Devant les déficits répétés causés par la crise actuelle, le Comité de l'Union Nationale saisi par la Commission de contrôle, et après avis de toutes les organisations adhérentes au Rayon de Soleil, a dû prendre la décision suivante :

A partir du 1^{er} janvier 1933, la durée des secours sera limitée à cinq périodes.

Chacun comprendra la nécessité qui impose de semblables mesures.

La situation actuelle est telle que rien ne permet de déterminer la fin de la crise qui a éliminé la plupart des ressources du Rayon de Soleil : poudre noire, stèle, fêtes, dons, etc.

Le nombre des malades secourus ne diminue pas. Si nous voulons que l'œuvre créée ou prix de tant d'efforts subsiste, il importe de consentir à temps les sacrifices nécessaires,

C'est ce qu'a compris le Comité de l'Union Nationale.

Bien entendu, cette mesure comme les autres prises précédemment, ne seront que temporaires et disparaîtront avec la situation qui les impose. Et alors notre Rayon de Soleil pourra reprendre sa marche en avant.

Le Comité.

Avis aux chômeurs du Syndicat de St-Claude

Les camarades qui se sont fait inscrire comme chômeurs pendant le 4^e trimestre 1932 sont priés de passer à la Permanence avant le 17 décembre dernier délai pour percevoir leur indemnité.

Passé cette date, nous serons dessaisis des comptes du 4^e trimestre, et les retardataires perdront le bénéfice de cette indemnité.

Bien entendu, ceci ne s'adresse pas aux camarades qui ont perçu l'indemnité au cours du 3^e trimestre.

Les Dops L. MARCHANDEAU sont en vente à la Permanence

Essayez-les...

Il ne vous en coûtera pas un sou.

DIAMANTIERS, LAPIDIERS !

LOUPES

Exigez les loupes poinçonnées DAVIDS à grossissements spéciaux

CIMENT

Exigez le ciment hollandais gris et jaune, avec poinçons « DAVIDS », en plaques et en bâtons ; tient les pierres comme un roc.

I. D. DAVIDS & ZONEN

JODENBREESTRAT 103

AMSTERDAM (Hollande)

STATISTIQUE des Syndiqués, des Ouvriers occupés et des Chômeurs

ANVERS	Syndiqués	Ouvriers occupés
Du 18 au 24 Septembre ...	12.703	5.139
Du 26 Sept. au 1 ^{er} Octobre	12.741	5.627
DU 2 au 8 Octobre	12.747	5.871
DU 10 au 15 Octobre	12.750	6.295
DU 16 au 22 Octobre	12.791	6.476
DU 24 au 29 Octobre	12.765	6.176
DU 31 Oct. au 5 Novembre.	12.796	5.816
DU 7 au 12 Novembre	12.833	5.601

AMSTERDAM	Ouvriers occupés	Chômeurs
DU 26 Sept. au 1 ^{er} Octobre	1.206	4.043
DU 2 au 8 Octobre	1.268	3.995
DU 10 au 15 Octobre	1.295	3.963
DU 16 au 22 Octobre	1.364	3.904
DU 24 au 29 Octobre	1.340	3.915
DU 31 Oct. au 5 Novembre	1.302	3.953
DU 7 au 12 Novembre ...	1.240	4.017
DU 14 au 19 Novembre ...	1.146	4.102

Pour le "Rayon de Soleil"

<i>Sommes reçues en Octobre et Novembre</i>	
Clément Félicien, Saint-Claude	4 »
Dalloz Eglantine —	1 »
Vuillerme Paul —	5 »
Forestier Paul, Lamoura	10 »
Berthon L. (Pourcent. sur matériel...)	8 85
Total.....	28 85
Listes précédentes.....	423 40
Total à ce jour.....	452 25

Merci aux généreux donateurs.

CAMARADES !

La précieuse et principale ressource du « Rayon de Soleil » est la poudre noire. N'oubliez pas de râcler vos cercles !

Imprimerie de la Maison du Peuple — Saint-Claude.

R. C. St-Claude 1.961

Le Gérant, René DALLOZ.



TOUT ce qui concerne ...

l'Outilage pour Diamantaires

André CURTIL

6, Boulevard Emile-Zola
Grand-Plan, SAINT-CLAUDE

TRAVAIL SOIGNÉ

UNE NOUVEAUTÉ :

Notre PINCE MÉTALLIQUE (Tenaille)
(Modèle déposé)

PLAQUETTES ACIER, Rabotées
assurant à la pince une assise impeccable

D. BETTONVILLE

9, Rue de la Blanchisserie

ANVERS

Spécialiste pour tous Outilages
concernant le métier diamantaire

MACHINES A SCIER & A BRUTER

Scies pour Machines à scier

Dops mécaniques et Dops « Idéal »

Fil de cuivre rouge pour Dops

DÉTAIL Téléphone 582.21 GROS

DIAMANTIERS

Voulez-vous de la bonne poudre de diamant, éclats, boart ou outils diamantaires, achetez chez

Isidore STIJSEL

Fournisseur Général pour Diamantaires
134, Rue du Vanneau, à ANVERS

Achat de déchets de Diamants

Rapide expédition pour l'intérieur et l'extérieur

Toutes réparations dans un temps très court

Loupes incomparables, Balances, Pinces
— et Poids métriques contrôlés par l'Etat —

Médaille à l'exposition Universelle de Gand 1913
Diplômé à l'Exposition des Bijoutiers-Joalliers
d'Anvers 1920

A l'Exposition et au Concours du Commerce
et de l'Industrie. Anvers 1921
Du Middenstandsbond « De Kleine Burger » 1921

A l'Exposition industrielle
du « Koninklijke Rubenskring » 1921-1923
Concours d'Étalages « Anvers en Avant » 1923
Concours d'Étalages, Illumination et Décoration
1^{er} Prix et Grande Distinction

Recommandé par les Fédérations Internationales
des Bijoutiers Négociants
et Organisations Ouvrières
Fondateur des Ecoles Professionnelles
de l'Industrie Diamantaire

Réparations de Balances pour Diamantaires et Bijoutiers

La Maison n'a pas de Représentant ni de Succursale